

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
11	14
<u>Date de la convocation :</u> 26 mars 2018	
<u>Date d'affichage de la convocation:</u> 03 avril 2018	
<u>Date d'affichage du compte-rendu:</u> 12 avril 2018	

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Stéphanie RIOCREUX, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU.

MM. Claude BOISDRON, Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Christian SOUCHU.

Excusée : Emmanuelle LAURENT, Sébastien COLMAN (pouvoir à Cyrille HALLIEN), Sébastien TOQUARD.

Secrétaire de séance : Françoise DEZE

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 février 2018 a été approuvé à l'unanimité.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

Délégations communautaires :

Comité développement économique : Sébastien OSSANT a ouvert son activité de pépiniériste dans la zone d'activité.

Comité école de musique : Une réunion a été organisée à Ingrandes de Touraine afin que chacune des écoles de musique active sur le territoire de la CCTOVAL se présente. Une seconde réunion a permis de développer des points plus précis tels que les différentes pédagogies d'enseignement, les statuts des professeurs, l'harmonisation des tarifs...

Comité tourisme : Le bail a été signé avec le nouveau locataire de la cave touristique à Bourgueil.

De nombreux projets sont à l'étude : vélo-rail de Lublé à Château-la-Vallière, aménagement d'un gîte d'étape à côté de l'office de tourisme de Langeais, boucle de randonnée autour du plan d'eau des Tennières.

Le parc d'accrobranches du lac de Rillé a été inauguré.

Délégations syndicales :

CAVITES : Christian SOUCHU a participé à une journée d'information sur les effondrements de cavités souterraines. Dans un second temps, il a assisté au débat d'orientations budgétaires 2018. Le budget 2018 a également été voté lors d'une autre séance.

SIEIL : MM BOISDRON et COLMAN ont participé à une réunion du SIEIL à LANGEAIS. Un point a été fait sur l'installation de la fibre dans le département. La fibre sera installée sur les câbles aériens et souterrains du domaine public. Le raccordement jusqu'au domicile des particuliers sera à la charge des propriétaires. Pour le déploiement, il est nécessaire que chaque logement ait un numéro : La commission voirie va faire l'inventaire des logements qui n'en disposent pas.

Les participations des communes pour l'année 2018 s'élèveront à 0.40€ par habitant et 20,40€ par point lumineux.

SMIPE : Une étude sera financée par la CCTOVAL d'examiner la possibilité d'intégration d'un nouveau syndicat (Couesmes) au SMIPE pour compenser le départ des communes du Maine-et-Loire vers l'agglomération de SAUMUR.

Commissions municipales :

Commission urbanisme : Un technicien de la SAFER a été reçu en mairie afin de présenter l'intervention qu'elle propose autour des biens sans maîtres. Sur la commune, 63 parcelles seraient réputées sans maître. Le travail de la SAFER pourrait permettre à la commune, en fin de procédure, de recouvrer la propriété des parcelles ne retrouvant pas de propriétaires.

La SAFER peut également réaliser une cartographie précise des chemins ruraux, voies rurales et parcelles appartenant à la commune.

Commission affaires scolaires : Les effectifs prévisionnels pour la rentrée prochaine ont été présentés en conseil d'école. Le RPI pourrait accueillir jusqu'à 19 petite section, 16 moyenne section et 17 grande section, soit 52 élèves en maternelle. 18 élèves en CP, 23 en Ce1, 21 en Ce2, 28 en Cm1 et 20 en Cm2, soit 110 élèves en primaire. L'effectif prévisionnel serait donc de 162 enfants sur le regroupement scolaire contre 170 cette année, avec une moyenne de 22 enfants par classe. Les inscriptions auront lieu à Benais le 22 avril.

La collecte de papier, au bénéfice de la coopérative scolaire, a commencée et se tiendra jusqu'au 19 avril.

Commission information/communication : Point sur la fréquentation du site internet en 1 an : 4 000 visiteurs dont 3 500 nouveaux utilisateurs. Les pages les plus fréquentées sont l'agenda, patrimoine, info mairie, info pratiques, PLU, municipalité, associations et tourisme. La moyenne est de 2 à 3 pages consultées par connexion.

01 : D2018-08 : COMPTE DE GESTION 2017 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Elle précise que cette année le compte de gestion du CCAS doit être voté par le Conseil municipal, le CCAS ayant été dissout au 31 décembre 2017 par délibération n° D2017-49 du 06 novembre 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du Centre Communal d'Action Social du trésorier municipal pour l'exercice 2017.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce compte de gestion.

02 : D2018-09 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire précise que cette année le compte administratif du CCAS doit être voté par le Conseil municipal, le CCAS ayant été dissout au 31 décembre 2017.

Monsieur Pierre-Alexandre BRODSKY a été désigné par le Conseil municipal pour présider les débats et présenter le compte administratif 2017 du CCAS.

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement ont été étudiées et les faits marquants de l'année ont été mis en avant et le compte administratif 2017 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Excédent 2016 :	1 900.07 €
Recettes :	2 599.41 €
Dépenses :	3 851.80 €
Excédent de clôture :	647.68 €

Investissement

Recettes :	0 €
Dépenses :	0 €
Restes à réaliser :	0 €
Besoin de financement :	0 €

Hors de la présence de Mme RIOCREUX Stéphanie, Maire et Présidente du CCAS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget du CCAS pour l'exercice 2017.

03 : D2018-10 : COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET COMMUNAL

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2017.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce compte de gestion.

04 : D2018-11 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET COMMUNAL

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur Pierre-Alexandre BRODSKY a été désigné par le Conseil municipal pour présider les débats et présenter le compte administratif 2017 de la commune.

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement ont été étudiées et les faits marquants de l'année ont été mis en avant et le compte administratif 2017 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Excédent 2016 :	184 705.55 €
Recettes :	689 809.90 €
Dépenses :	546 400.32 €

Excédent de clôture : 328 115.13 €

Investissement

Déficit 2016 :	75 512.54 €
Recettes :	150 608.28 €
Dépenses :	113 832.33 €

Restes à réaliser – dépenses : 118 145.77 €
Restes à réaliser – recettes : 98 522.53 €
Besoin de financement : 58 359.83 €

Hors de la présence de Mme RIOCREUX Stéphanie, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2017.

05 : D2018-12 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 ET REPORTS

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu la délibération n° D2017-49 du 06 novembre 2017 décidant de la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017,

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice :	143 409.58 €
Intégration excédent CCAS :	647.68 €
Résultats antérieurs reportés :	184 705.55 €
Résultat à affecter :	328 762.81 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Résultat de l'exercice :	36 775.95 €
Résultats antérieurs reportés :	- 75 512.54 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 19 623.24 €

Besoin de financement à la section d'investissement

Besoin de financement : 58 359.83 €

DECIDE d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Affectation et report

Affectation en réserve d'investissement (1068) :	58 359.83 €
Report en fonctionnement (R002) :	270 402.98 €
Report en investissement (D001) :	- 38 736.59 €

06 : D2018-13 : TAUX D'IMPOSITION 2018

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 270 779.58 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation à **11.67 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties de 16.70 % à **16.87 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties à **50.19 %**

CHARGE Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

07 : D2018-14 : SUBVENTIONS 2018

Vote Pour : 10 Vote Contre : 00 Abstention : 02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le travail réalisé par la Commission chargée de la vie associative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par dix voix pour et l'abstention de Pierre NION et Christian SOUCHU, membres de bureau d'associations municipales,

DECIDE d'attribuer une subvention aux organismes suivants :

- ARBRE : 250 €
- ADMR : 80 €
- ASSAD portage de repas : 600 €
- Club de l'amitié : 100 €
- Com'une image : 300 €
- Com'une image (subvention exceptionnelle) : 200 €
- Comice agricole : 100 €
- Comité des fêtes : 500 €
- Country attitude : 300 €
- Gym volontaire : 250 €
- Harmonie Benais/La Chapelle : 1 600 €
- Les internationaux de Benais : 85 €
- Secours populaire français : 150 €
- Sporting club benaisien : 1 000 €
- Tam-tam solidaires : 100 €
- Tennis de table : 1 200 €

- Les trompes des rives de Loire : 160 €
- Vocalia: 300 €

- Coopérative scolaire : 100 €
- Voyage scolaire - Collège Ronsard : 210 €

TOTAL : 7 585 €

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

08 : D2018-15 : BUDGET PRIMITIF 2018

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu la présentation faite par Madame le Maire,
Considérant la délibération n°D2018-12 d'affectation du résultat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que présenté en annexe :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 917 489.76 €
- La section d'investissement s'équilibre à 446 738.23 €

09 : D2018-16 : AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION AVEC L'ASSOCIATION DE CANTINE SCOLAIRE

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire propose de revoir la convention de gestion signée avec l'association de cantine scolaire pour 2018.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de porter le montant de la prestation versée mensuellement à l'Association Cantine Scolaire de BENAIS à 2 750 €, au lieu de 2 550 €, à compter du versement de mai 2018.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget, chapitre 011, article 6042.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer l'avenant à la convention de gestion avec l'association Cantine Scolaire de Benais.

10 : D2018-17 : GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE 2018 AVEC LA CCTOVAL

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire informe l'Assemblée que dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat et afin de réaliser des économies d'échelle, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire souhaite mettre en place un groupement de commandes pour l'entretien de la voirie sur le territoire de la communauté de communes.

A cet effet, une convention constitutive du groupement à intervenir avec les collectivités

adhérentes doit être signée. Elle prévoit notamment la désignation d'un coordonnateur. D'un commun accord entre les Communes, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire assurera le pilotage du groupement de commandes sur le plan fonctionnel.

A ce titre, cette dernière serait notamment chargée :

- de l'établissement du dossier de consultation, après recensement préalable des besoins effectué par chaque membre du groupement,
- Du lancement et du suivi de la procédure de consultation,
- De retenir l'offre la mieux disante après avoir recueilli l'avis des membres de la commission du groupement,
- Informer les candidats du résultat de la mise en concurrence.

Chaque membre du groupement signera et exécutera lui-même son marché, pour la part lui revenant.

Une commission chargée de la Voirie est spécialement créée à cet effet. Elle est composée :

- d'un Président (le Président de la Communauté de Communes Touraine Val de Loire)
- de deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) élus parmi les membres de la commission d'appel d'offres de chaque commune participante.

Les frais liés à la procédure de consultation seront avancés par le coordonnateur et ils seront répartis proportionnellement au montant des travaux de l'enveloppe budgétaire affectée au moment du lancement de la consultation entre les membres composant le groupement de commandes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE l'adhésion de la commune de Benais au groupement de commandes pour l'entretien de la voirie en 2018,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire coordonnateur du groupement,

DESIGNE le Président de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, Président de la commission chargée de la Voirie,

ELIE pour le représenter au sein de la commission du groupement de commandes, créée à cet effet :

- ☞ Membre titulaire : Claude BOISDRON
- ☞ Membre suppléant : Patrick PLANTIER

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes telle que jointe à la présente délibération, ainsi que les pièces du marché qui en découleront,

PRECISE que les frais liés à la procédure de consultation seront avancés par le coordonnateur et répartis proportionnellement au montant des travaux de l'enveloppe budgétaire affectée au moment du lancement de la consultation entre les membres composant le groupement de commandes,

PRECISE que les crédits correspondants seront prévus au budget 2018 de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H00. Le prochain Conseil aura lieu le 15 mai 2018.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
			Excusé (pouvoir à M HALLIEN)	
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
		Excusée		
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO- COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
			Excusé	